

CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 octobre 2024

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR et Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Yaël RADOLANIRINA, Madame Valérie Zwilling, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Marina HARPON et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Madame Siham TOUAZI
Monsieur Jérémy CAYZAC	<i>Pouvoir à</i>	Madame Guermia APHAYAVONG
Monsieur Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Marina HARPON

Étaient absentes : Madame Françoise CORDIER et Nathalie VAUTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 5

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

Secrétaire de séance : Madame Laurence JOUSSEAUME

Date de convocation : 4 octobre 2024

OBJET : Décision modificative du budget n°1

DÉLIBÉRATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2024

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-11,
VU la délibération n° 8 du conseil municipal du 28 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 de la commune,
VU l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 3 octobre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires visant à prendre en compte des modifications comptables et effectuer des écritures comptables de correction,

Sur le rapport de Monsieur Hamid BACHIR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
4 abstentions : Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Marina HARPON, Madame Florence FOURNIER (ayant donné pouvoir), Madame Fabienne BATTAGLIOLA (ayant donné pouvoir)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget communal 2024. La décision modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de + 0 € en section de fonctionnement et + 420 000 € en section d'investissement. La décomposition par nature se présente comme suit :

Section de fonctionnement- Dépenses

Chapitre	Montant
	-
Total	0 €

Section de fonctionnement- Recettes

Chapitre	Montant
<u>73 – Impôts et Taxes</u>	- 350 000 €
<u>7341 - TCCFE</u>	- 350 000 €
<u>731 – Fiscalité locale</u>	350 000 €
<u>73141 – TCCFE</u>	350 000 €
Total	0 €

Section d'Investissement- Dépenses

Chapitre	Montant
<u>041 – Opérations d'ordres internes</u>	420 000 €
<u>2313 – Constructions</u>	400 000 €
<u>21351 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</u>	20 000 €
Total	420 000 €

Section d'Investissement- Recettes

Chapitre	Montant
<u>041 – Opérations d'ordres internes</u>	420 000 €
<u>2031 – Frais d'études</u>	400 000 €
<u>238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</u>	20 000 €
Total	420 000 €

Publiée le 21 octobre 2024

Fait et délibéré le 10 octobre 2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication